



Municipalité de *Napierville*

260, rue de l'Église, C.P. 1120
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale, que le conseil municipal a adopté, lors d'une assemblée tenue le 14 mars 2024, le règlement suivant:

- ***Règlement 457 décrétant la réfection d'une portion de la rue Saint-Henri et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût.***

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, 260 rue de l'Église, Napierville ou sur le site de la Municipalité de Napierville au www.napierville.ca sous l'onglet règlements.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Donné à Napierville, ce 25 avril 2024.

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière